

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 août 2017

# Communiqué de presse

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En août 2017, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une hausse du cours moyen du pétrole brut Brent (+7,46 %) qui passe à 51,45 dollars/baril, consécutive à une confirmation de l'engagement de réduction de la production par l'OPEP et la Russie,
- une hausse des cotations de l'essence (+4,95 %) et du gazole (+8,61 %) provenant d'un accroissement de la demande en Europe,
- une hausse des cours du butane (16,30 %),
- une hausse de la parité euro/dollar (+2,95%) liée une plus forte croissance dans la zone euro.

**Les prix maxima à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à zéro heure sont les suivants :**

1°/ Pour les carburants routiers :

- Supercarburant sans plomb : 1,31 €/l soit - 2 cts/l par rapport à août 2017 (1,33 €/l),
- Gazole routier : 1,08 €/l soit - 2 cts/l par rapport à août 2017 (1,10 €/l).

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 21,53 €, soit une hausse de 39 cts par rapport au mois d'août 2017.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en août 2017 est de 1,34 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,20 €/l pour le gazole routier.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

**Contacts réservés aux médias :**

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*